

**Complément de décision n° 2021/05-01
relatif à l'accréditation de
l'École supérieure d'électronique de l'Ouest
(ESEO)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Injonction émise dans la décision n°2021/05-01 concernant la transmission d'un plan d'un plan de recrutement pour atteindre un taux d'encadrement suffisant et équivalent sur l'ensemble des sites, d'un calendrier précis sur la montée en puissance de l'activité de recherche des enseignants-chercheurs sur les sites de Vélizy-Villacoublay et de Dijon afin d'assurer une interaction formation-recherche de qualité et d'un règlement des études conforme à R&O, notamment sur la durée des stages en entreprise.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École supérieure d'électronique de l'Ouest ;
- Vu la note de synthèse établie par Isabelle AVENAS-PAYAN, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 17 novembre 2021,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément de décision suivant :

La Commission prend acte **avec réserves** du rapport suite à injonction transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 17 novembre 2021.



La présidente,
Elisabeth CREPON